



Appel de projets
Hiver 2022

Guide d'instructions

Préambule

Le Pôle en enseignement supérieur de l'Outaouais (PESO), composé de l'Université du Québec en Outaouais, du Cégep de l'Outaouais et du Cégep Heritage College, a comme mission de consolider et de multiplier les occasions de collaborations interinstitutionnelles.

Objectifs de l'appel de projets

Afin d'encourager la concertation, le présent appel de projets vise à soutenir les projets interinstitutionnels qui répondent à **un ou plusieurs des objectifs suivants** :



Améliorer la fluidité des parcours de formation et développer des transitions harmonieuses et de qualité en enseignement supérieur

Mise en œuvre de projets facilitant la transition collégiale-universitaire.



Favoriser le rapprochement des cégeps et des universités avec l'enseignement secondaire afin d'attirer les jeunes, notamment les jeunes femmes, dans les programmes d'études liés aux technologies de l'information.

Mise en œuvre de projets facilitant le recrutement des jeunes, notamment les femmes, dans les établissements partenaires du PESO (voir la liste des programmes visés sur le site du PESO : <https://www.peso-outaouais.ca/appel-de-projets.html>).



Favoriser l'accessibilité et la réussite éducative des personnes étudiantes en enseignement supérieur, notamment des groupes en quête d'équité (Autochtones, communautés multiethniques, étudiantes et étudiants de première génération ou de régions rurales, LGBTQ2+, etc.)

Mise en œuvre de projets déployant des pratiques et des mesures adaptées aux besoins de ces personnes et les soutenant dans leur diversité.



Répondre à des besoins régionaux d'adéquation formation-emploi et enrichir l'expérience étudiante :

Mise en œuvre de projets favorisant :

- la consolidation de la culture entrepreneuriale sur le territoire;
- des pratiques innovantes (ex. apprentissage expérientiel).

Projets admissibles

Le présent concours sert à soutenir financièrement la réalisation de nouveaux projets ou la consolidation et le développement de projets déjà en cours.

Le projet doit impliquer au moins deux établissements d'enseignement supérieur membres du PESO.

Sur demande, la coordonnatrice du PESO pourra faciliter la recherche de personnes qui désireraient collaborer à un projet dans l'un des autres établissements partenaires.

D'autres partenaires peuvent aussi participer au projet soumis, tels que des organismes publics, des centres de services scolaires, des organismes sans but lucratif et des entreprises, afin de contribuer au développement de la région de l'Outaouais. La personne qui présente une demande de projet doit cependant être membre du personnel ou une personne étudiante de 2^e ou 3^e cycle universitaire d'un des établissements d'enseignement supérieur partenaires du PESO.

Les sommes accordées aux projets retenus par ce concours doivent être perçues comme ponctuelles et non récurrentes.



Précision concernant la recherche

Le présent concours ne doit en aucun cas se substituer aux organismes subventionnaires en recherche. Les seuls projets de recherche qui pourront être recevables dans le cadre de ce concours sont ceux qui satisferont aux trois critères suivants :

- Répondre directement à l'un ou plusieurs des quatre objectifs du concours (voir ci-dessus);

Appel de projets du PESO

- Répondre à un besoin régional ou à un besoin stratégique pour les établissements membres du PESO;
- Ne pourraient être admissibles à d'autres concours de financement de la recherche;
- Rejoindre un grand nombre d'étudiants.

Précision concernant le développement pédagogique

Ce concours n'est pas destiné à financer le développement d'arrimages de programmes (DEC-BAC, passerelles, programmes conjoints, etc.). Cependant, certains projets interinstitutionnels pourraient être admissibles, à condition de présenter un développement pédagogique significatif et stratégique pour les établissements et d'avoir un caractère innovant.

Modalités

Le projet doit être déposé et porté par une ou des personnes employées ou étudiantes de 2^e ou 3^e cycle universitaire des établissements membres du PESO : Université du Québec en Outaouais, Cégep de l'Outaouais et Cégep Heritage College.

Les demandes de subvention doivent être soumises selon les étapes et les modalités suivantes :

1. Lettre d'intention

Pour que le projet soit évalué par le jury, **une lettre d'intention doit être soumise par courriel avant le 7 mars 2022, 23 h 59**, à la coordonnatrice du PESO, France Garnier (france.garnier@cegepoutaouais.qc.ca) à partir du document *PESO-Lettre d'intention-Concours-Hiver2022* disponible à l'adresse : <https://www.peso-outaouais.ca/appel-de-projets.html>. Cette étape n'est pas une étape de sélection, mais elle est **obligatoire** pour faire connaître aux directions des établissements les projets en préparation.

2. Soumission des projets

- La demande doit être rédigée en français ou en anglais à partir du document *PESO-Formulaire-Concours-Hiver2022* ou *Winter2022-PESO-Competition-Form* disponible à l'adresse : <https://www.peso-outaouais.ca/appel-de-projets.html>. Ce formulaire doit être ensuite envoyé par courriel en format PDF à la coordonnatrice du PESO.
- Le formulaire doit être rempli par la ou les personnes responsables du projet (membre du corps professoral ou du personnel d'un établissement partenaire du PESO). **Il doit être signé par le supérieur immédiat ou la supérieure immédiate du service ou secteur concernés.**
- Le formulaire doit contenir un budget détaillé justifiant la somme demandée pour la réalisation du projet. Si d'autres sources de financement obtenues ou potentielles peuvent appuyer le projet, il est important de le préciser.
- La date limite pour transmettre le formulaire de soumission de projet est le **11 avril 2022 à midi**. Le formulaire dûment rempli doit être transmis **par courriel** à la coordonnatrice du PESO à france.garnier@cegepoutaouais.qc.ca.

Durée et montants

Le montant pouvant être accordé à un projet varie de 2 000 \$ jusqu'à 20 000 \$ (maximum). Les projets peuvent se dérouler sur une période pouvant aller jusqu'à deux ans, à compter du 1^{er} juillet 2022. Aucune dépense effectuée avant cette date ne sera admissible. Dans le cas de projets de collaboration nécessitant moins de 2 000 \$, les demandes sont traitées hors concours, en continu. Veuillez contacter le PESO pour connaître les modalités de soumission de projets (en écrivant à france.garnier@cegepoutaouais.qc.ca).

Dépenses

Dépenses admissibles

Toutes les dépenses doivent être directement liées à la réalisation du projet, et justifiées par sa nature même. Les dépenses suivantes sont admissibles dans l'élaboration du budget :

- les coûts de suppléance, de remplacement du personnel de l'enseignement supérieur, ou de dégageant ou de dégrèvement de charges d'enseignement (dans le respect des conventions collectives);
- les frais associés à la rémunération de membres de l'effectif étudiant, du personnel professionnel, de soutien, auxiliaire ou technicien de l'établissement d'enseignement supérieur (le cas échéant);
- les frais d'organisation d'un événement et de tenue d'un colloque ou d'une activité organisée conjointement par au moins deux institutions membres du PESO;
- les frais de traduction;

- les frais de consultation;
- les frais de télécommunication, de reprographie et d'édition;
- les frais de location de locaux, d'achat de matériel et de fournitures, jusqu'à concurrence de 10 % du montant total demandé;
- les frais associés à des activités de recherche (revue de la littérature, collecte de données, analyse de données, etc.), seront considérés admissibles uniquement si l'activité répond aux critères d'admissibilité du concours. Le cas échéant, l'expertise des membres du corps professoral ou du corps étudiant pourrait être mise à profit pour de la recherche liée au développement d'un projet. Le présent concours ne doit en aucun cas se substituer aux organismes subventionnaires en recherche;
- d'autres frais jugés pertinents à la réalisation d'un projet pourraient être autorisés par le comité d'évaluation.

Dépenses non admissibles

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles au financement offert par le PESO :

- les frais associés à toute activité de recherche autre que celles précisées dans les *Dépenses admissibles*;
- les frais de représentation ou de réception, y compris les repas et l'alcool;
- les frais de participation à des congrès ou à des colloques;
- l'achat d'immobilisations ou d'équipements informatiques;
- l'achat de livres, de volumes, de revues ainsi que les abonnements à des périodiques ou à d'autres publications, y compris les publications électroniques;
- les dépenses effectuées à l'extérieur du Québec;
- toute autre dépense non liée au projet.

Évaluation des projets

Décisions de financement

Chaque projet soumis au PESO sera évalué par les membres du comité d'évaluation nommés par le PESO. Les membres évaluateurs rempliront une grille d'évaluation, et le financement sera accordé en fonction de la qualité globale des projets (pertinence, retombées, conditions de succès) et des sommes disponibles. Le comité d'évaluation ne s'engage pas à financer tous les projets ou montants qui lui sont soumis.

Communication des résultats

La coordonnatrice du PESO transmettra les décisions du comité d'évaluation aux demandeurs, et confirmera les sommes accordées aux projets choisis dans le cadre de ce concours. Les résultats du concours seront diffusés sur le site Internet peso-outaouais.ca.

Dates importantes

Voici les dates à retenir:

Lancement de l'appel de projets	3 décembre 2021
Date limite pour déposer une lettre d'intention	7 mars 2022 à 23 h 59
Date limite pour déposer son projet au PESO	11 avril 2022 à midi
Communication des résultats du concours	Dernière semaine d'avril 2022

Critères d'évaluation

Les projets soumis pour obtenir du financement doivent répondre aux critères ci-dessous. Il est de la responsabilité des personnes qui soumettent une demande de faire valoir comment leur projet répond à ces critères.

Collaboration et pertinence

Le projet doit mettre en collaboration au moins deux établissements membres du PESO, idéalement les trois. Il doit avoir une portée et une pertinence véritable pour chacun des établissements partenaires. Il doit également être en lien avec les objectifs de l'appel de projets.

Innovation

Le jury portera une attention particulière au caractère innovant des projets, dans la mesure où ils présentent des éléments de nouveauté sur le plan des méthodes, pratiques et modes de collaboration, qu'ils se distinguent en abordant des enjeux actuels ou qu'ils créent de la valeur en proposant des transformations durables au bénéfice de la communauté étudiante.

Pérennisation

Le jury sera particulièrement sensible à la viabilité des projets à la fin de l'octroi. Pour les projets qui pourraient avoir une longue durée ou une récurrence, vous devrez démontrer les moyens et les sources de financement auxquels vous pourrez recourir pour assurer le maintien ou la suite du projet.

Retombées

Le projet doit réalistement avoir des retombées mesurables pour chacun des établissements partenaires, et dans la mesure du possible pour la région de l'Outaouais.

Les retombées peuvent être de divers ordres, par exemple :

- Augmentation du nombre de personnes étudiantes ayant participé à des activités ou bénéficié de services visant à favoriser leur réussite éducative ou les transitions interordres.
- Amélioration du recrutement ou de la rétention d'effectifs étudiants dans un programme ou un secteur d'études, notamment les femmes dans les programmes d'études liés aux technologies de l'information;

- Accroissement du nombre de personnes étudiantes ayant bénéficié de voies d'accès visant à favoriser l'accessibilité aux groupes en quête d'équité en enseignement supérieur;
- Augmentation du nombre de personnes intervenantes formées dans une optique d'amélioration des pratiques pour soutenir la diversité;
- Accroissement des taux de diplomation en enseignement supérieur;
- Valorisation de l'enseignement supérieur en Outaouais;
- Diversification des activités pédagogiques offertes aux étudiantes et étudiants;
- Développement de l'entrepreneuriat;
- Accroissement de la qualité ou actualisation de la formation dans le contexte socio-démographique de rareté de main-d'œuvre en Outaouais;
- Mutualisation de services;
- Valorisation du service à la collectivité;
- Création de ponts entre le savoir et les entreprises et organismes locaux ou la société civile.

Faisabilité et échéanciers

Le projet doit se concrétiser selon l'échéancier présenté, dans un délai maximal de deux ans, à partir du 1^{er} juillet 2022. Pour connaître le détail des critères qui guideront l'évaluation des dossiers, veuillez consulter le document *PESO-Grille évaluation-Concours-Hiver2022* à l'adresse : <https://www.peso-outaouais.ca/appel-de-projets.html>.

Reddition de comptes

Suivi des projets

La coordonnatrice du PESO assurera un suivi auprès des responsables des projets financés afin de s'assurer que les échéanciers de réalisation et de mise en œuvre soient respectés.

Rapport des dépenses

Un rapport des dépenses effectuées devra être fourni par la personne responsable du projet au plus tard au début du mois de juin, selon des modalités qui lui seront communiquées.

Rapport de réalisation

La personne responsable du projet devra fournir au PESO un rapport qui atteste de la réalisation et de l'atteinte des objectifs du projet. La date limite pour transmettre ce rapport de subvention est établie à trois mois après la réalisation du projet (selon l'échéancier fourni lors de la demande de subvention). Un formulaire sera fourni pour rédiger le rapport de réalisation.

Références

Pour toute question relative au contenu de ce guide, contactez France Garnier, coordonnatrice du PESO, à l'adresse france.garnier@cegepoutaouais.qc.ca.